

T A R I F S 2026/2027

(du 1er septembre 2026 au 31 août 2027)

RESTAURANT SCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix du Repas	4,17 €	4,29 €	4,43 €	4,56 €	4,69 €	4,84 €	4,99 €

P.A.I	2,13 €
"Hors commune"	7,44 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Matin	2,23 €	2,33 €	2,46 €	2,58 €	2,71 €	2,85 €	2,99 €
Soir Maternelle	3,21 €	3,37 €	3,54 €	3,72 €	3,90 €	4,10 €	4,30 €
Soir Primaire de 16h à 19h	2,02 €	2,18 €	2,35 €	2,53 €	2,71 €	2,91 €	3,11 €

	Matin	Soir
P.A.I		2,81 €
"Hors commune" Maternelle	6,58 €	9,11 €
"Hors commune" Primaire	6,58 €	7,92 €

ETUDES DIRIGEES entre 16h et 17h30

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	2,03 €	2,11 €	2,19 €	2,38 €	2,37 €	2,46 €	2,56 €

"Hors commune"	4,23 €
----------------	--------

ACCUEIL DU SOIR APRES ETUDES DIRIGEES entre 17h30 et 19h

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Tarif jour	1,01 €	1,09 €	1,17 €	1,26 €	1,36 €	1,45 €	1,56 €

"Hors commune"	3,96 €
----------------	--------

ACCUEIL DE LOISIRS et STRUCTURE BAZ'ADOS (Mercredi et vacances)

Quotient Familial	jusqu'à 380 €	381 à 570 €	571 à 760 €	761 à 950 €	951 à 1140 €	1141 à 1330 €	de 1331 et +
Prix de la Journée	9,73 €	10,26 €	10,82 €	11,42 €	12,05 €	12,71 €	13,41 €
Prix de la Journée P.A.I	7,77 €	8,20 €	8,65 €	9,12 €	9,62 €	10,15 €	10,71 €
Prix Demi Journée sans repas	5,56 €	5,86 €	6,18 €	6,52 €	6,88 €	7,26 €	7,66 €

"Hors commune"	
Prix de la Journée	25,77 €
Prix de la Journée P.A.I	21,61 €
Prix Demi Journée sans repas	22,11 €

PÉNALITÉ POUR NON RESERVATION SUR PORTAIL FAMILLE DES PRESTATIONS prestation periscolaires (matin, midi et soir)

5,00 €

****Ces éléments sont inscrits sur votre "avis d'imposition" qui est à produire impérativement chaque année sauf dans le cas d'un "tarif maximum" ou "hors commune".**

**Si aucune démarche n'a été effectuée par la famille afin d'établir son quotient familial,
le tarif maximum sera appliqué
(aucune rétroactivité ne pourra être appliquée).**

**N.B. : Pour toute facturation mensuelle inférieure à 5,00 €, non reportable sur la période suivante,
la Commune de COUBRON se réserve le droit -d'appliquer un minimum de facturation de 5,00 €
en application des Articles L.1611-5 et D.1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La facture est éditée à partir de 30€ de prestations.
Sinon, cette somme est reportée le mois suivant et/ou soldée en juin ou en décembre.**